

# COMMUNE D'AINGERAY



## PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 17 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 12  
Nombre de Conseillers présents : 8  
Nombre de Conseillers votants : 9  
Suffrages exprimés : 9

L'an deux mille vingt-quatre, dix-sept juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire.

**Etaient présent(e)s** : M. COTTRELLE Sylvain, Mme CURÉ Emilie, M. DINEE Olivier, M. DUROUCHARD Damien, M. FONTAINE André, M. PREVOST Jean-Luc, M. RISSER Xavier, M. ROUCHON Alain.

**Membres Excusés ayant donné procuration** :

Mme FRAULOB Odile, ayant donné procuration à M. FONTAINE André

**Membre(s) Absent (e)(s)**: M. HALLER Philippe, Mme JEZEQUEL Valérie, Mme THOUVENOT Nathalie

**Secrétaire de séance** : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : M. DUROUCHARD Damien ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Ordre du jour

Approbation du dernier CM

1. SPL X-DEMAT : approbation répartition capital social
2. Demande de subvention : « mets tes baskets »
3. Décisions modificatives budget communal
4. Autorisation signature convention ORANGE - extension Chemin de la croix de la Vanne
5. Echange terrain COMMUNE - Particulier
6. Extension travaux (Aménagement rond-point entrée lotissement)
7. Mise à disposition des salles communales pour le SIS FAS
8. Questions diverses

La séance du Conseil Municipal débute à 19h00.

## Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Après lecture, le dernier compte rendu n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

### 01 - SPL X-DEMAT : APPROBATION REPARTITION CAPITAL SOCIAL

SPL = Société publique locale

Cette société est chargée de fournir à ses actionnaires des prestations liées à la dématérialisation (budget, délibérations...)

En adhérant à cette société publique, la commune devient actionnaire. C'est pourquoi, toutes communes/départements actionnaires sont invités à délibérer sur la répartition du capital social avant leur assemblée générale

Proposition :

Territoire départemental	Nombres d'actions	% du capital social
AUBE	6 557	51.08 %
AISNE	659	5.13 %
ARDENNES	272	2.12 %
MARNE	559	4.35%
HAUTE-MARNE	267	2.08%
MEURTHE-ET-MOSELLE	322	2.51%
MEUSE	505	3.93%
VOSGES	356	2.77%
Communes et groupements de communes	3 341	26.03 %
TOTAL	12 838	100

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la répartition du capital social tel que présenté ci-dessus.

### 02 - DEMANDE DE SUBVENTION « METS TES BASKETS »

L'association « Mets tes baskets et bats la maladie » (ELA) sollicite une subvention communale de 150 €. Pour information, depuis quelques années, les élèves du RPI d'AINGERAY, FONTENOY-SUR-MOSELLE et SEXEY-LES-BOIS participent à cette opération via une course.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers **DECIDENT** d'octroyer une subvention de 150 € à cette association.

### 03 - DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe les conseillers présents que deux décisions modificatives doivent être prises afin de régulariser le budget :

1/ Taxe aménagement ex local boulangerie (non prévue au BP) :

- Compte 21311 = -700 €
- Compte 10226 = + 700 €

Après plusieurs échanges, il est décidé à 7 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. RISSER, M. ROUCHON) de réaliser cet aménagement, uniquement si le prix ne dépasse pas la fourchette annoncée.

Après un débat tumultueux, Monsieur le Maire met en suspens ce point. Il sera soumis à un nouveau vote dès réception du devis.

#### 07- MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES POUR LE SIS FAS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la Commune met à disposition les deux salles communales pour la restauration méridienne des élèves du SIS FAS.

Afin de couvrir la maintenance des salles, il est demandé actuellement 1 500 €/ salle / an.

	ACTUELLEMENT	NOUVELLE PROPOSITION
Maison des jeunes	1 500 €	1 600 €
Salle polyvalente	1 500 €	1 600 €
Garderie	0 €	800 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 €</b>	<b>4 000 €</b>

Monsieur le Maire rappelle que la garderie était avant à Sexey-les-bois. Depuis septembre 2023, elle est à AINGERAY, même si aucune délibération du conseil Municipal a approuvé ce choix.

L'ensemble du matériel du périscolaire étant imposant, cela rebute les personnes souhaitant louer la salle. Cela engendre donc une perte pour la commune et qu'à ce titre il est nécessaire de facturer le manque à gagner.

Par ailleurs il informe que les semaines récréatives du SIS FAS (1 ère semaine des petites vacances) se faisaient dans la salle polyvalente pour le compte du SIS FAS et que cela sera bientôt sous l'égide ADAPEC.

A ce titre il convient également de convenir d'une mise à disposition de la salle pour le compte ADAPEC.

Il est proposé une convention de mise à dispositions de la salle pour une annuité de 200 €. Cette somme sera versée sous forme de subvention

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil APPROUVE à la majorité requise (7 POUR / 2 ABSTENTION (M. DINEE et M. ROUCHON)) les nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessus.**

#### AFFAIRES DIVERSES

- ✚ **Elections législatives** : Monsieur le Maire rappelle que les prochaines élections auront lieu le 30 juin et le 07 juillet.
- ✚ **City stade** : Monsieur DINEE informe que le city stade est installé.
- ✚ **Employé communal** : Monsieur ROUCHON demande si la commune envisage d'embaucher un nouvel employé communal. Il informe également que ce n'est pas au Maire, adjoints et conseillers d'effectuer le travail d'un employé communal.  
Plusieurs pistes sont proposées : Mise à disposition du personnel CC2+ ? C.A.T ? intérimaire ? CDD ?
- ✚ **Eclairage public** : Etant donné que les candélabres sont passés en éclairage LED et que l'on peut choisir la luminosité, Monsieur COTTRELLE demande s'il serait possible de remettre l'éclairage public la nuit, en très faible intensité. Ce point sera revu pour l'automne.

2/ Travaux dans la « flye » = Prévus au BP en INVESTISSEMENT, or c'est une dépense de FONCTIONNEMENT

- Compte 61524 = +17 000 €
- Compte 023 = - 17 000 €
  
- Compte 21311 = - 17 000 €
- Compte 021 = - 17 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** les deux décisions modificatives ci-dessus.

#### 04 - AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION ORANGE : EXTENSION CHEMIN DE LA CROIX DE LA VANNE

Dans la continuité des travaux Rue de Liverdun, il est proposé une extension du réseau télécom Chemin de la croix de la Vanne. A ce titre, une convention avec ORANGE est nécessaire.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec ORANGE.

#### 05 - ECHANGE TERRAIN COMMUNE - PARTICULIER

Après le bornage de sa propriété, un particulier a constaté via le rapport du géomètre que son bâtiment a été construit, pour une petite partie, sur le terrain communal, jouxtant sa propriété.

C'est pourquoi, afin d'éviter une déconstruction du bâtiment (qui date de plusieurs années), le particulier propose à la commune, via un projet du géomètre, un échange de terrain, au même endroit.

Monsieur le Maire informe que les frais pour cette opération sont à la charge des propriétaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil présents, **APPROUVENT** l'échange de terrain tel que présenté par le projet du géomètre.

#### 06 - EXTENSION TRAVAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'étendre les travaux et ainsi profiter des entreprises qui sont sur le terrain, pour aménager le rond-point à l'entrée du lotissement du Mongambé (enrobé et bordurettes hautes).

Une fourchette aux alentours de 15 000 € / 25 000 € pour la réalisation de ces travaux est estimée. Afin de clarifier le prix, un devis a été demandé à l'entreprise.

Plusieurs réflexions sur les travaux en cours Rue de Liverdun ont également surgit. Monsieur le Maire tiens à rappeler que la commission Travaux est très peu présente lors des réunions de chantier qui ont lieu toutes les semaines. Il souligne également que même si elles ont lieux pendant les heures de travail, un employeur à l'obligation de laisser au salarié de son entreprise membre d'un conseil municipal le temps nécessaire pour exercer son mandat. Un document justifiant ses dires sera envoyé aux élus.

Le Maire rappelle que les comptes rendus de chantier sont à disposition de tous et sont transmis à tous les membres de la commission travaux. Sur chaque compte-rendu il est mentionné la date de la prochaine de la prochaine rencontre. M. le Maire est surpris de l'étonnement de M. ROUCHON qui découvre que les réunions de chantier du lundi étaient déplacées les mercredis depuis plusieurs mois.

- ✦ **Antenne relais téléphonique** : La construction du pylône ne peut débuter uniquement que si un opérateur (SFR, Bouygues, Free, etc.) est intéressé pour se « greffer » sur le réseau installé.
- ✦ **Vide grenier** : Prochain vide grenier à AINGERAY, dimanche 08 septembre.

La séance est levée à 20h09

Fait à Aingeray, le 19/06/2024

Le Maire,

André FONTAINE

